

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 14 décembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

**2017 DAE 25G** Subvention (265.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Carrefours pour l'Emploi, Armées/collectivités/entreprises (7e).

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,**

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Carrefours pour l'Emploi, Armées/Collectivités/Entreprises (7e) et de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Carrefours pour l'Emploi, Armées/Collectivités/Entreprises.

Article 2 : Une subvention de 265.000 euros est attribuée à l'association Carrefours pour l'Emploi, Armées/Collectivités/Entreprises domiciliée 1, place Joffre, Case 29 (7e) (SIMPA 18471 / dossier 2018\_00091) au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique D913, nature 6574, ligne DF55007 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil  
Départemental**



**Anne HIDALGO**